FRC.t. 1888

OPINION

Case FRC 14153

DE CLAUDE BASIRE,

Député de la Côte-d'Or à la Convention nationale ;

Sur la proposition faite par le Comité des Finances, de supprimer, dès-à-présent, le traitement des Prêtres et les pensions des Religieux et Religieuses.

La philosophie ne prend pas les gens par famine.

Vous n'êtes pas philosophe, me dit l'autre jour un partisan du projet du comité des finances en sortant des Jacobins, où je venois d'en présenter les inconvéniens ; et c'est ainsi que l'on prétend paralyser, par une fausse honte, ceux qui connoissent assez les départemens pour savoir que ce projet est impolitique ; ceux qui sont assez pénétrés des principes de la justice, pour le regarder comme une iniquité monstrueuse.

THE NEWBERRY LIBRARY

Eh bien ! je vais plus loin, et je dis que ce projet est contraire aux vrais principes, comme aux intérêts de la philosophie.

Sachons donc, une bonne fois, ce que c'est qu'un législateur philosophe ; n'ayons plus la bonhommie de donner ce titre revéré à tant de méprisables pédans qui regardent le peuple en pitié, parce que le peuple paroît faire d'eux plus de cas qu'ils ne méritent.

La véritable philosophie du législateur consiste moins à combattre ses propres foiblesses, qu'à respecter celles des autres. Il ne lui suffit pas de régler ses propres opinions ; il doit sur-tout étudier l'opinion publique, en suivre les progrès, attendre qu'elle soit mûre pour l'établissement de telle ou telle loi ; et c'est un homme parfait s'il sait l'y préparer, s'il sait hâter l'époque de cette précieuse maturité.

Ce n'est pas assez pour le législateur qu'une opinion soit bonne ; il faut qu'elle soit générale ; car c'est la volonté générale qui fait essentiellement la loi.

Barnave disoit à la tribune de l'assemblée constituante : « Nous » ne sommes pas ici pour penser comme le peuple ; mais notre de- » voir est de penser pour lui : nous ne sommes pas ses interprètes, » mais ses juges. » Je frémis en entendant exposer ces détestables maximes, qui faisoient plier la volonté générale devant une poignée de constituans.

Apprenez que chez un peuple superstitieux, une loi contre la superstition seroit un crime de lèse-nation.

Penser pour le peuple quand on est législateur, c'est dominer le peuple, c'est en être le tyran.

Mais, me diront les partisans du projet du comité des finances, vous calomniez le peuple, quand vous avancez qu'il n'est pas suffisamment disposé à recevoir une loi conforme à la raison sur les ministres du culte catholique.

J'admire comment les mêmes hommes qui traitent souvent le peuple d'ignorant pour l'asservir, le transforment tout-à-coup en philosophe pour le troubler. Je vous accorde cependant que la majorité des citoyens soit éclairée sur cette matière ; vous ne pouvez me nier l'existence d'une minorité superstitieuse. Je ne doute pas que la loi ne s'exécute, mais me répondrez-vous qu'il ne s'élevera point de troubles à son sujet ? croyez-vous que la majorité, qui se soucie fort peu des prêtres, n'aime pas encore mieux les payer, que d'avoir à réprimer le zèle indiscret de leurs partisans, quoique ces partisans ne soient qu'en minorité ? Et cette minorité d'hommes mécontens de votre loi nouvelle, ne

peut-elle pas se réunir à la minorité qui vouloit une noblesse, des parlemens, des priviléges, des abus de tous les genres, une royauté constitutionnelle, pour multiplier toujours davantage les entraves à notre régénération? Pourquoi susciter, par une économie mal-entendue, des ennemis de plus à la révolution du 10 août?

Si les fanatiques, dont la pieuse extravagance et la fureur extrême n'ont que trop souillé les pages de notre déplorable histoire, se portent à des excès, faudra-t-il les détruire? assassinerez-vous des frères qui ne sont qu'abusés? La philosophie, qui fut toujours inséparable du sentiment de la bienveillance universelle, va-t-elle se donner tous les torts de l'inquisition? et ne vaut-il pas mieux une plaie d'argent que des flots de sang?

Consultez la majorité des citoyens; ils vous diront: « Plaignez les superstitieux, mais ne les tourmentez pas. L'erreur » est un mal, mais elle n'est pas un crime: elle passera avec » les hommes caducs dont la tête en est encore imprégnée. Que » ceux qui ont de la raison se fassent aimer de ceux qui n'en ont » pas, et bientôt ils lui feront la conquête de l'univers. Gardons-nous de contrarier les superstitions invétérées de nos » pères à la porte du tombeau. Nous aimons mieux payer les » prêtres, puisque notre aïeul ne peut s'en passer, que de hâter » l'instant de son trépas ». Cette condescendance de la piété filiale n'est assurément pas incompatible avec la philosophie.

L'on ne m'accusera pas sans doute d'être fort partisan du clergé constitutionnel. Je n'aime pas, sur-tout en politique, la tendance qu'il me paroît avoir à l'esprit de corps; et, quant à sa doctrine, comme les prêtres conviennent qu'ils n'ont pas vu par eux mêmes les faits très-singuliers qu'ils nous annoncent, je pense qu'ils ne doivent pas s'offenser de ce que je n'en puis rien croire. D'ailleurs, je prétends bien m'arranger de manière à rejoindre, s'il est possible, après ma mort, les *Voltaire*, les *Rousseau*, les *Bolingbroke* et les *Freret*, dussé-je ne les trouver qu'au fond des enfers. Leur société sera certainement un paradis pour moi; j'aime mieux vivre éternellement avec eux qu'avec Saint-Labre. Et si les apôtres du culte catholique se présentoient aujourd'hui, pour la première fois, aux portes de la France, je déclare que j'irois, armé de la philosophie, m'opposer à leur entrée, ou périr sur la brèche. Mais ils sont au milieu de nous depuis plus de mille ans, disséminés au nombre de plus de quarante mille sur toute la surface de notre territoire; il n'est pas un de nos cantons où il ne s'en trouve au moins quatre ou cinq bien établis, en relations intimes avec tous les esprits grossiers, avec des imaginations déréglées, et puissamment se-

ce passage Me plait singulierement En Effet
C'est sans doute une grande Vérité, qui Doit
être dans le Cœur de tout homme Sensé

condés par la force de l'habitude, qui seule peut lutter avec la nature : et, dans cet état de choses, sans les regarder comme invincibles, je les crois toujours dangereux jusqu'à un certain point, et je ne vois pas la nécessité de les réduire au désespoir.

On m'expose que nous avons bien supprimé la royauté et des corps plus puissans que le clergé, et qu'il seroit bien étonnant que des prêtres osassent lutter contre l'autorité devant laquelle le roi, la noblesse et les parlemens ont été réduits a courber leur tête altière. Dans cette observation, peut-être y a-t-il plus de morgue que de philosophie.

Si l'anéantissement de la cour et des corps que l'on vient de désigner, n'eût présenté d'autre avantage que celui de l'économie, peut-être la nation toute entière n'eût elle pas opposé une si forte résistance à l'opiniâtreté des mécontens ; mais, indépendamment d'une réduction dans les dépenses publiques, la suppression de leurs places entraînoit la chûte d'un pouvoir odieux avec lequel ils enchaînoient la liberté des citoyens : et c'est cette dernière considération qui nous a valu sur-tout l'assentiment universel. Quel est le pouvoir dont le clergé constitutionnel soit dans le cas d'abuser? Que peut-il sur nous, sur tous ceux qui l'apprécient ce qu'il vaut ? Sa mission se borne à consoler de vieilles femmes, dont la tête est investie de tous les préjugés de la superstition. Vous ne le conservez que pour la satisfaction des esprits incurables en matière de religion : ce sont des ménagemens indispensables pour des frères malades qu'il faut plaindre et soulager. La majorité est trop généreuse, trop magnanime pour trouver quelque plaisir à contrarier des fous ; et, dans le cas contraire, il n'y auroit sûrement pas là beaucoup de philosophie. Je doute que l'opération proposée par le comité soit de nature à mériter son approbation.

Quoi qu'il en soit, ce décret en faveur duquel on invoque la philosophie avec tant d'emphase, en retarderoit évidemment les progrès.

Les prêtres, tranquilles sur leurs moyens de subsistance, dégagés de tout intérêt personnel, voyant arriver le jour de la raison, pouvoient se décider à lui servir eux-mêmes d'organes, et se faire honneur de lui consacrer enfin leur ministère. Tous les jours, abandonnant le dogme et les rites, ils se disposoient à publier une saine morale : c'étoit leur intérêt. Le gouvernement satisfait pouvoit les charger de l'éducation de l'homme mûr, de dispenser les consolations que la philosophie donne aux malheureux, de prêcher l'amour de ses semblables, d'inspirer le sen-

timent si délicieux de la fraternité, et de disposer à toutes les vertus qui font le charme de la société. Il étoit de leur intérêt de seconder nos vues régénératrices ; et le prêtre connoît trop bien ses intérêts, pour qu'il nous soit permis de douter des effets de cette heureuse disposition des esprits. Aujourd hui vous mettez son intérêt en opposition directe avec la philosophie : il ne peut plus vivre que du mensonge, que de l'imposture, que de la superstition. Il ne sera payé qu'en raison du nombre de gens qu'il pourra tromper ; il peut mourir de faim s'il ne fait des dupes, s'il ne les multiplie, s'il n'entretient tous ses partisans dans l'erreur. Avec quelle ardeur il va travailler à propager ses principes destructeurs de la philosophie ! et ses superstitieux cliens, à la charge desquels il va retomber, n'auront-ils pas intérêt de se recruter eux-mêmes pour diminuer leurs frais? Quelle vigueur vous donnez à l'esprit de prosélytisme déja si naturel à la religion soi-disant universelle ! Quelle digue vous élevez tout-à-coup à la raison ! Qui ne voit pas que, mettre ainsi le prêtre à la merci des sots, c'est vouloir perpétuer la sottise !

Le comité des finances est-il pénetré des principes de la saine philosophie, et sert-il réellement une aussi belle cause, quand il présente des mesures aussi fausses, aussi gratuitement vexatoires ?

En ne considérant les prêtres, les religieux et les religieuses qu'isolément, c'est mettre quarante mille fonctionnaires, dix-huit mille religieux, quarante mille religieuses, en un mot, près de cent mille individus entre le besoin et le crime. Le beau décret que celui qui réduit tout-à-coup tant de gens à toutes les horreurs du désespoir ! Si chacun d'eux inspire quelque intérêt à dix personnes, le beau décret que celui qui fait sans nécessité le tourment d'un million d'êtres sensibles ! Si cette nouvelle persécution peut inspirer des alarmes à trois millions de fanatiques, au milieu des troubles qui nous agitent, le beau décret que celui qui tend évidemment à faire fermenter les esprits dans un temps où le calme et la paix nous sont si nécessaires !

Le philosophe ne sentiroit-il jamais battre son cœur ? lui seroit-il interdit de compatir aux foiblesses ou au malheur d'autrui? Ne sait-il que blâmer et détruire, lorsqu'il est si naturel de plaindre, si doux de soulager ? Le philosophe doit-il immoler froidement cent mille individus et en tourmenter trois millions dans des vues purement économiques ? Que l'on me dise clairement s'il faut être dur, intraitable et sans pitié pour être philosophe ; parce qu'alors je me réunirois à la majorité des citoyens français pour prévenir les membres du comité des finances que nous ne som-

mes pas encore aussi philosophes qu'ils le paroissent, et pour les prier de nous attendre.

Que l'on assimile, si l'on veut, les dévots à des fous : la législation n'a jamais détruit les fous. Le gouvernement n'entretient-il pas des petites-maisons où ces malheureux éprouvent des soulagemens? ne paye-t-il pas des médecins qui doivent les traiter, des citoyens qui leur donnent des soins? Eh bien ! ayons les mêmes ménagemens pour les folies religieuses. Donnons des temples à la superstition; payons-en les ministres : les dévots sont des fous dont le mal augmente quand on les irrite; leur raison, qui n'est pas totalement aliénée, n'est pas inaccessible aux lumières de la philosophie : faisons-en pénétrer quelques rayons jusques sur le sanctuaire; accoutumons doucement leurs yeux délicats au jour qu'elle répand; et je ne doute pas que bientôt le nombre de ces malades ne diminue. Au lieu de réduire les imposteurs à faire un métier de la propagation de l'erreur, intéressons-les à la cause de la vérité, et nous aurons sappé la superstition par ses fondemens. Les prêtres n'ont pas d'enfans auxquels ils puissent être jaloux de remettre le fonds des inepties qu'ils débitent; et ceux qui se marient actuellement ou qui se disposent à prendre une compagne, savent très-bien que leur profession sera complètement anéantie avant que leurs descendans ne puissent l'exercer. Ils seroient très-portés à la lier eux-mêmes au char de la révolution, dont ils sentent qu'il n'est pas en leur pouvoir d'arrêter le cours : pourquoi les mettre dans l'impuissance de confondre ainsi leur intérêt avec l'intérêt général? Pourquoi leur faire une nécessité de lutter perpétuellement contre ce dernier? Dans tous les cas, je me range à l'avis de Montaigne que l'on ne taxera pas sans doute de foiblesse ou de superstition : « Faites à votre » ennemi, nous dit-il, un pont d'argent, plutôt que de le mettre » entre la rivière et vous ».

Le projet du comité est-il réellement économique? Je ne dirai pas tout ce que j'en pense, parce que, si j'avois l'indiscrétion de publier aujourd'hui ce que j'en prévois de désastreux pour la fortune publique, tant de gens qui se croient dispensés d'avoir de la bonne foi, quand ils se disent philosophes, ne manqueroient pas de m'accuser d'avoir voulu moi-même provoquer des troubles, et d'en avoir fait naître l'idée dans des vues très-criminelles. J'observerai seulement à mes collègues, qui doivent faire justice de ce détestable projet, qu'il n'y a pas de bénéfice pour le trésor national, puisque la suppression du traitement et des pensions doit être accompagnée d'une réduction dans les contributions; que cette réduction ne doit procurer de soulagement

qu'à ceux que la fortune a mis dans le cas de se pénétrer de bonne heure des principes de la saine philosophie; c'est-à-dire, aux riches; et que l'entretien des prêtres va devenir un impôt très-onéreux pour un grand nombre d'indigens auxquels il y auroit, de notre part, une insigne lâcheté de reprocher des erreurs dont le gouvernement faisoit assiéger leur berceau. Que l'on se rappelle la manière dont vivoient les frères quêteurs et les ordres mendians; que l'on examine quels étoient ceux qui faisoient les fonds de leur subsistance, et la proportion dans laquelle y contribuoient les riches et les pauvres; et l'on reconnoîtra le danger qu'il y auroit de soumettre aujourd'hui les prêtres à ce déplorable régime. J'aimerois mieux que l'on déportât tous les ecclésiastiques, que d'en voir ainsi retomber le fardeau sur les membres les plus nécessiteux de la société. Ce seroit faire, sur-tout, mettre le culte à la charge des campagnes, dont nous nous proposons cependant de favoriser les utiles travaux, et que nous voulons indemniser d'une longue et cruelle oppression. S'il est vrai que la dévotion décèle une ame sensible, des mœurs simples et timides, des dispositions à la confiance, des qualités estimables auxquelles il ne manque que les conseils d'une raison éclairée, c'est dans la portion la plus indigente et réellement la plus vertueuse du peuple, que nous commanderions aux prêtres de tendre les filets de leur cupidité; ce sont les meilleurs et les plus pauvres de nos frères que nous chargerions uniquement de stipendier les êtres les plus vils. Que ces dispositions de notre loi seroient injustes et immorales dans leurs conséquences! que cette économie seroit mal-entendue! que ces prétendus soulagemens seroient mal répartis entre les contribuables! qu'ils seroient loin de nos vues et de nos principes!

Et nos économistes ne craignent-ils pas que les acquéreurs des fonds de cures et des biens de fabrique ne soient troublés dans leur possession, lorsque les habitans de leur commune se verront chargés de défrayer eux-mêmes leurs curés et leur église paroissiale? ne craignent-ils pas d'intimider les acquéreurs de ceux de ces biens qui restent à vendre!

Ne craint-on point d'inquiéter les créanciers de l'Etat, de faire baisser les fonds publics, d'altérer notre crédit, en donnant quelque matière à suspecter notre loyauté? Quant à moi, je n'ai pas le courage de suivre le projet du comité dans toutes ses conséquences; mais j'en ai dit assez pour mes collègues; et cet écrit ne s'adresse qu'à eux.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.